

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 6 février 2023 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 029-2023 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 030-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point.

RÉSOLUTION 031-2023 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

****La directrice générale annonce que le **rôle de perception** sera déposé vers le 14 février 2023 et que l'envoi des comptes de taxes sera effectué peu après cette date.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

OTJ : Présentation des résultats au 31 décembre 2022

Corporation de développement : Résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport d'émission de permis : aucun permis

RÉSOLUTION 032-2023 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **111,670.80\$**.

RÉSOLUTION 033-2023 FACTURE POUR LA RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS DU SERVICE RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la facture pour la répartition des acquisitions de véhicules et équipements du service régional en sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette, au montant de **15,320.67\$** annuellement, étalé sur une période de 5 ans, sans intérêts. **Ce paiement représente la troisième année de paiement.**

RÉSOLUTION 034-2023 FACTURE DE PG SOLUTION

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de PG Solutions au montant de **472.50\$ excluant les taxes** pour le transfert de données vers le nouveau serveur d'applications.

RÉSOLUTION 035-2023 RECONNAISSANCE À UNE EMPLOYÉE POUR SERVICES RENDUS

ATTENDU QUE madame Christiane Berger a terminé son emploi à titre de directrice générale au 31 décembre 2022 et a été au service de la municipalité pendant 17 ans;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'offrir à madame Berger, une somme de **3,000\$** en reconnaissance de ses loyaux services.

***** Madame Stéphanie Rioux ne participe pas au délibération sur ce point.**

RÉSOLUTION 036-2023 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Pascal D'Astous, maire suppléant, pour la période **du 1^{er} mars 2023 au 31 octobre 2023**.

RÉSOLUTION 037-2023 DEMANDE DU CLUB RALLYE RIMOUSKI

ATTENDU QUE le Club de Rallye Rimouski tiendra une épreuve faisant partie du Championnat du Québec dans notre municipalité les 11 et 12 mars prochain;

ATTENDU QUE l'équipe a besoin d'un endroit pour ériger son quartier général ainsi qu'un espace comme zone de réparation des véhicules;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de Rallye Rimouski à utiliser la salle Le Campagnard ainsi que le stationnement arrière pour la tenue de leur activité les 11 et 12 mars prochain.

RÉSOLUTION 038-2023 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien désirent présenter un projet relatif à la création d'un poste d'agent(e) de vitalisation dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QU' une entente intermunicipale relative au poste d'agent de vitalisation et conditionnelle à l'obtention du financement du MAMH a été signée entre les deux municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Eugène-de-Ladrière s'engage à participer au projet de création d'un poste d'agent(e) de vitalisation et en assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise de dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Saint-Fabien organisme responsable du projet.

RÉSOLUTION 039-2023 COTISATION ANNUELLE AU ZAP BAS-ST-LAURENT

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité de payer la cotisation annuelle de la connexion ZAP au montant de **141.67\$ excluant les taxes.**

RÉSOLUTION 040-2023 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **805\$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler les postes de dépense déficitaire de l'année se terminant au 31 décembre **2022.**

02 34000 681 60\$ 02 414000 681 715\$ 02 45300 631 30\$

RÉSOLUTION 041-2023 DEMANDE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

ATTENDU QUE le club L'Étang du Moulin organise une activité d'accélération de motoneiges sur le terrain leur appartenant, situé sur la rue Nicolas Rioux;

ATTENDU QUE lors de cette activité du 11 mars, il y aura vente de boissons alcooliques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière autorise la vente de boissons alcooliques lors de l'activité du 11 mars 2022 organisé par le club L'Étang du Moulin de Saint-Eugène-de-Ladrière.

*** Madame Stéphanie Rioux ne participe pas au délibération sur ce point.

RÉSOLUTION 042-2023 DEMANDE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

ATTENDU QUE le club L'Étang du Moulin organise une activité d'accélération de motoneiges sur le terrain leur appartenant, situé sur la rue Nicolas Rioux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le club L'Étang du Moulin à utiliser de la pierre concassée appartenant à la municipalité et lorsque l'activité sera terminée, le club s'engage à remettre la pierre concassée à la municipalité près de l'entrepôt d'abrasifs.

*** Madame Stéphanie Rioux ne participe pas au délibération sur ce point.

RÉSOLUTION 043-2023 COMMANDITAIRE POUR LE TOURNOI DE BALLE DONNÉE DE SAINT-FABIEN

Il est proposé par monsieur Pascal D'astous et résolu à l'unanimité de verser une commandite de **200\$** au comité organisateur du tournoi de balle donnée de Saint-Fabien.

RÉSOLUTION 044-2023 TRANSFERT DU COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale, madame Annie Fournier, à effectuer un transfert de fond du compte avantage entreprise vers le compte opération.

RÉSOLUTION 045-2023 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ AÎNÉS

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Gilbert Pigeon, citoyen de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, représentant au comité Aînés Rimouski-Neigette. La reconduction de monsieur Pigeon dans son mandat permettra d'assurer la continuité des dossiers en cours.

RÉSOLUTION 046-2023 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, lors de sa séance du 6 février 2023, proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**.

RÉSOLUTION 047-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 21h00.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Annie Fournier,
Directrice générale, Greffière-trésorière